

VILLE de  
ROYAN

Séance du 8 Mai 1962

OBJET :

Garantie d'emprunt au  
Garden Tennis

Le 8 Mai mil neuf cent soixante deux, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 3 Mai 1962.

62039  
Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, GALLAND, BUJARD, GACHET, NARTEAU, Melle FOUCHE, MM. REIX, BERLAND, FONTANILLE, MASSE, FLAHAUT, LAMOUCHE, MONGRAND, BISCAYE, GUILLAUD POUGET, MOUCHOT, ETCHERER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 9 Novembre 1961, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie de la Ville à un emprunt de 100.000 NF que la Société Civile immobilière du Garden Tennis devait contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Marennes en vue d'importants travaux d'aménagement au Garden Tennis

Le Conseil Municipal s'est engagé à voter le nombre de centimes additionnels suffisants pour couvrir l'annuité de 12.950 NF 46 pendant 10 ans qui ne seront mis en recouvrement qu'en cas de défaillance de l'emprunteur.

Cette délibération a été approuvée par M. le Sous-Préfet de Rochefort le 15 Novembre.

La Caisse d'Epargne de Marennes par la suite fait connaître qu'elle ne pouvait consentir cet emprunt.

L'emprunt a été obtenu auprès de la Compagnie d'assurances " La Concorde " 5 rue de Londres à Paris 9° et il est demandé à la ville la garantie.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 7 Mai 1962

décide

de donner la garantie de la ville à l'emprunt contracté par le gendarmes auprès de la compagnie d'assurances " La Concorde " dans les mêmes conditions de durée et de taux d'annuité que ceux prévus par la délibération du 9 Novembre 1961, approuvée par M. le Sous-Préfet de Rochefort le 15 Novembre 1961

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
Adjoint Délégué,



**APPROUVE**

ROCHEFORT-MER, le 1 JUIN 1962  
Le Sous-Préfet,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text "Le Sous-Préfet,".

